



ARRETE N° 15/2024
en date du 20 août 2024

autorisant un virement de crédit

Le Maire de la commune de HUNTING,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2322-1 et L.2322-2 ;

Vu la délibération n°4 du 08 avril 2024 autorisant les mouvements de crédits :

ARRETE

ART. 1 En application de la réglementation relative aux finances publiques, le Budget Prévisionnel 2024 est modifié comme suit :

Article 1641 (Emprunt en euros)	- 20 000 €	
Article 231 (Immobilisations corporelles en cours)		+ 3 000 €
Article 2135 (Installations générales, agencements, aménagements des constructions)		+ 17 000 €

ART. 2 Une ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le sous-Préfet de Thionville,
- Madame la Cheffe de service comptable du SGC de Hayange,

Fait à Hunting, le 20 août 2024

Le Maire

Norbert MARCK

